

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie de TERVILLE

Route de Verdun
BP 50010
57181 Terville CEDEX

Tel. : 03.82.88.82.88
Fax. : 03.82.34.22.21

www.terville.fr

ARRETÉ N° 4314

Le Maire de la Ville de Terville,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L.111-8-3, R.111-19-11 et suivants et R 123-46,

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

VU les permis de construire n° 057 672 10 EO 135 et 057 666 10 EO 017 portant sur l'extension et le réaménagement du centre commercial « LECLERC » SAS SOLORMAG, sis à Terville, 20 route d'Arlon,

VU la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public portant le n° AT 57 666 13 E0009, relatif à l'aménagement de la cellule commerciale N° B 34 « LA PAUSE » dans la galerie marchande du Centre commercial « Leclerc »,

VU l'avis de la Sous-Commission chargée de l'examen des dossiers relatifs aux ERP au regard de leur accessibilité aux personnes en situation de handicap, dans sa séance du 25 octobre 2013,

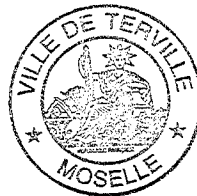
VU l'avis de la Sous-commission Départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public dans sa séance du 3 octobre 2013,

VU l'avis favorable émis par la Sous-commission Départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public le 27 novembre 2015

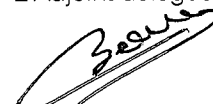
ARRETE

Article 1 : autorise l'ouverture de cellule commerciale n° B-34 à l'enseigne « LA PAUSE » sise Zac du Linkling III, avenue du 14 Juillet 1789 à Terville.

Article 2 : le présent arrêté sera notifié à l'exploitant. Une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville.



Fait à Terville, le 30 novembre 2015
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué


Jean-Paul Boulay

Publié et notifié le : - 1 DEC. 2015